



Rupture de stock pendant les soldes

Par **fosev**, le **30/01/2015** à **11:04**

Bonjour,

Ayant reçu un prospectus d'un magasin de vente de matériels de bureau dans ma boîte à lettres et étant intéressée par un article en solde de ce prospectus je me suis rendue dans le magasin en question. Or, pas de chance pour moi, le dernier article s'était vendu le matin même.

Je voulais donc savoir si le vendeur doit ou pas me fournir un produit équivalent, dans une autre marque ou non, avec un prix identique à celui de la publicité en cours sur le prospectus ?(prospectus de soldes, je souligne)

Merci de votre réponse

Par **domat**, le **30/01/2015** à **14:13**

bjr,

comme les soldes ont pour but de vendre les invendus, il me semble logique qu'au fur et à mesure de l'écoulement de la période de soldes, le nombre d'articles disponibles s'amenuisent.

sinon cela ne servirait à rien que les consommateurs se précipitent dans les magasins dès le début des soldes.

cdt

Par **janus2fr**, le **30/01/2015** à **15:41**

Bonjour,

Comme le dit domat, il faut revenir à la signification des soldes. La période de soldes, c'est le moyen de se débarrasser rapidement des anciennes collections avant l'arrivée des nouvelles. A ce titre, seuls les produits en stock peuvent être vendus puisque c'est justement pour s'en débarrasser.

Il n'est donc pas possible, une fois les stocks terminés, de vous fournir un article soldé.